

AVIS DE CONVOCATION

Avis de convocation et projet de textes de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée pour statuer et délibérer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la société dite BMCI LEASING, Société Anonyme au capital de 80.000.000 de Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, la Colline II, lot n°3, sidi Maarouf, immatriculée à Casablanca, au registre du commerce sous le n° 48795, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Le Vendredi 03 juin 2016 à 9 heures 30 au siège social de la BMCI sise 26, place des nations unies - Casablanca

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux convocations prévues par la loi ;
- Examen et approbation des comptes au 31 décembre 2015 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion durant l'exercice 2015 et aux commissaires aux comptes au titre de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2015 ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Ratification de démission et cooptation d'administrateur ;
- Renouvellement de mandat d'administrateur ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Important :

- Il est à rappeler que pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Ordinaire :

- Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité

- Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception au Secrétariat de la Direction Générale de la BMCI à Casablanca - 26, Place des Nations Unies.

• Modalités de vote par procuration
Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature du pouvoir ci-joint. Ce pouvoir accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions est à adresser soit par courrier recommandé avec accusé de réception au secrétariat de la Direction Générale de la BMCI à Casablanca - 26, Place des Nations Unies, soit par courrier contre accusé (mains) à déposer à la même adresse, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

Les états de synthèse relatifs aux comptes de l'exercice 2015 ont été préalablement publiés dans le journal « FINANCE NEWS » en date du 31 mars 2016.

PROJET DE TEXTE DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE BMCI LEASING DU 03 JUIN 2016

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports.

Elle approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tel qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice net comptable de 7.669.979,09 Dirhams.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des

Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve ledit rapport.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable ainsi dégagé au titre de l'exercice clos 31 décembre 2015, soit la somme de 7.669.979,09 Dirhams de la manière suivante :

• Bénéfice net comptable	7.669.979,09 DHS
• Affectation à la réserve légale (5%)	0 DHS
(Le seuil minimal de 10% du capital étant déjà atteint)	
• Reste	7.669.979,09 DHS
• Report à nouveau au 31-12-2014	51.289.837,88 DHS
• Total	58.959.816,97 DHS
• Dividendes	25.600.000,00 DHS
• Report à nouveau au 31-12-2015	33.359.816,97 DHS

Du fait de cette affectation, le dividende brut de l'exercice 2015 est fixé à 32 Dirhams par action. Il sera mis en paiement à partir du 06 juin 2016, au siège social de la BMCI.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2015.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence, à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015 un montant global brut de 595.000,00 Dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Mourad CHERIF de son poste d'Administrateur constaté par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2015. Elle lui donne quitus entier et définitif.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Jaouad HAMRI en qualité d'Administrateur et Président du Conseil en remplacement de Monsieur Mourad CHERIF.

Son mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée générale prend également acte de la démission de Monsieur Luc VASSORT de son poste d'administrateur constatée par le conseil d'administration du 22 mars 2016, elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance des mandats d'Administrateurs de Monsieur Rachid MARRAKCHI et de la Banque Marocaine Pour le Commerce et l'Industrie. Elle décide de renouveler leur mandat pour une durée de 6 années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31-12-2022. L'Assemblée générale constate également l'arrivée à échéance des mandats de Messieurs Idriss BENSMAIL et Laurent DUPUCH et prend acte de leur souhait, de ne pas se représenter pour un nouveau mandat d'administrateur de la société. L'assemblée générale remercie Messieurs Idriss BENSMAIL et Laurent DUPUCH de leur contribution active aux travaux du conseil et leur donne quitus entier et définitif de leur gestion.

Huitième résolution :

Par la suite des dispositions de la sixième et septième résolution, le conseil d'administration de BMCI LEASING est composé des membres ci-dessous désignés :

- Monsieur Jaouad HAMRI.
- Monsieur Rachid MARRAKCHI.
- La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « BMCI ».
- La Compagnie d'assurance RMA Watanya.

Le Conseil d'Administration



BMCI LEASING
GRUPE BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change